

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☒ LR ☐ IT

Date de publication :
28/05/2025

Numéro de l'instruction : LR-2025-108

Titre de l'instruction : Politique d'impression

Résumé : Cette lettre au réseau définit les orientations de la branche Famille en matière de gestion des solutions d'impressions dans un contexte de transition écologique.

Emetteur :

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
Caisses d'Allocations Familiales et des
Responsables Centres de Ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

Organismes destinataires : ☒ Caf ☐ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources
☒ -Autres : -Cnaf
☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : S3 - Acquérir et entretenir les biens, services et équipements

Diffusion : ☐ Diffusion sensible ☒ Diffusion caf.fr ☐ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

- LR 2024-003 Politique achat responsable
- LR 2021-035 Présentation de la mutualisation interbranches Editique dans la branche Famille

Documents abrogés ou
modifiés :

LR 2016-113

Action(s) à réaliser & échéances :

- Mettre en œuvre la politique d'impression

☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés :

MUTUALISATION, ACHAT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Nombre de page(s) : 5 pages

Nombre et liste des annexes :
Disponibles dans le BF-E-Achats
nationaux

Applicable à compter du : 28/05/2025

Applicable jusqu'au : Durée indéterminée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

La COG 2023-2027 renforce l'engagement de la branche Famille dans la transition écologique. En matière d'impression, cela se traduit par le développement d'une approche globale des solutions d'impression en vue de réduire leur empreinte environnementale.

Cette approche invite les organismes à analyser leurs besoins en la matière, à adapter la réponse à ces besoins en limitant les impressions qui peuvent l'être, en optimisant les solutions d'impression et en réduisant l'intensité carbone de celles qui restent nécessaires aux activités.

La mise en place d'une politique d'impression homogène pour la branche Famille traduit la volonté de fédérer les organismes dans l'optimisation de leurs impressions pour en réduire l'impact carbone ainsi que les coûts. Sur ce dernier point, la COG 2023-2027 fixe une cible de 5% d'économies sur la période conventionnelle (-1% par an) pour les autres dépenses de fonctionnement (hors électricité et gaz).

La nouvelle politique d'impression s'applique à l'ensemble des organismes de la branche Famille. Elle élargit le périmètre de celle présentée dans le cadre de la LR 2016-113. Les objectifs en la matière sont multiples :

- Optimiser les processus : améliorer l'efficacité des flux de travail et de gestion des documents ;
- Assurer la sécurité et la confidentialité : assurer la protection des données confidentielles lors de l'impression ;
- Respecter l'environnement : réduire l'empreinte écologique des organismes ;
- Maîtriser les coûts directs et indirects liés à l'impression.

La mise en place des dernières technologies en matière d'impression est l'un des leviers pour réduire le nombre de moyens d'impression en privilégiant la généralisation des copieurs multifonctions et ainsi optimiser le ratio nombre d'agents pour un matériel. Pour cela, des procédures de marché Interbranches ont été déployées ces dernières années. Ces marchés proposent un logiciel de gestion des impressions et une gamme homogène de matériels (copieurs multifonctions et imprimantes). Des informations techniques présentent les modalités de mise en œuvre des marchés de solutions d'impression, les produits proposés et leur maintenance. Conformément à la politique achat responsable de la branche (LR 2024-03), ces marchés sont à adhésion systématique.

Les centres éditiques de la branche et interbranche du SNGE font l'objet également d'une stratégie d'optimisation des coûts. Il est rappelé que les Caf doivent confier au SNGE le maximum possible de leur courrier allocataire et égrené (cf LR 2021-035).

Le périmètre de la politique d'impression concerne les imprimantes locales (location, achat, maintenance), le Service National de Gestion de l'Editique (SNGE), les consommables, l'achat de papiers et d'enveloppes, les matériels de traitement du courrier ainsi que l'affranchissement.

La déclinaison de cette démarche s'appuie sur 3 guides repères :

- le développement des alternatives à l'impression,
- l'optimisation des solutions d'impression des Caf et de l'Editique.
- la gestion du papier et des enveloppes,

Ces guides repères sont disponibles dans le canal Politique d'impression du BF-E-Achats nationaux. Ils décrivent le contexte et les différents axes de cette politique. Ils contiennent également des préconisations prolongeant les démarches précédemment engagées en matière de changement des habitudes de travail des agents.

Les points fondamentaux qui conditionnent la réussite de la mise en place d'un plan d'action cohérent et efficace sont les suivants :

- *Les alternatives à l'impression*

Ne pas imprimer : selon l'ADEME, 20% des pages imprimées ne sont jamais lues. En ce sens, il convient de supprimer les impressions inutiles et de privilégier le numérique au papier. La baisse de la consommation de papiers et d'enveloppes enregistrée ces dernières années est donc à poursuivre (735 tonnes en 2022, 715 tonnes en 2023, 665 tonnes en 2024 soit une consommation moyenne d'environ 12 000 arbres par an soit l'équivalent d'une forêt de 12 hectares).

La rationalisation des flux d'impression : l'utilisation optimisée des solutions d'impression s'appuie sur une démarche volontaire et responsable de l'ensemble du personnel des organismes. La mise en œuvre d'une gestion des solutions d'impression, qu'elles relèvent du local ou du SNGE, consiste notamment à rationaliser la gestion des flux de documents et à en optimiser les coûts (y compris ceux liés à l'affranchissement). Les enjeux sont les suivants :

- Eviter d'utiliser des matières premières ou ressources naturelles nécessaires à la fabrication des matériels et des consommables (métaux, plastique, eau, pâte à papier...) ;
- Réduire la quantité des déchets et polluants produits ;
- Tendre vers un ratio de **20 postes de travail par matériel** (hors accueil et SNGE) ;
- Favoriser le déploiement de solutions techniques dont les fonctionnalités permettent un suivi maîtrisé des impressions (gestion des flux) ;
- Mettre au service des salariés des outils performants, intuitifs, améliorant leur environnement de travail ;
- Assurer la sécurité et la confidentialité des documents ;
- Optimiser les dépenses (matériels, consommables, coûts de gestion interne, affranchissement).

Dans tous les cas, outre des actions de formation ciblées, une information et une communication soutenue doivent être organisées auprès de l'ensemble des personnels. En général, la mise en avant de la qualité des travaux et des nombreuses fonctionnalités des matériels récents permettent d'obtenir l'adhésion.

De même, l'impact en matière d'éco-responsabilité (diminution de la consommation d'énergie et de matières premières, récupération des matériels et des consommables usagers) constitue un thème à mettre en avant pour valoriser la politique d'impression.

La **dématérialisation** est l'un des grands enjeux de la **transition numérique** des entreprises et des administrations inscrite dans la COG 2023-2027 tant sur les fonctions métiers que les fonctions supports (préambule, fiches thématiques 4, 7, 13). La dématérialisation des échanges avec les partenaires de la branche (collectivités territoriales, fournisseurs), les allocataires, permet de substituer des procédures numériques aux opérations « papier ». Elle y apporte une sécurité accrue associée à une traçabilité. La dématérialisation permet en outre de limiter les dépenses d'affranchissement.

Le numérique paraît écologique car son usage limite la consommation de papier et les transports. Pourtant le numérique consomme des matières premières polluantes. En termes de consommation d'énergie, le numérique représente en France 11% de la consommation électrique annuelle et sa pollution est évaluée à 4,4 % des gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Elle devrait encore augmenter dans les années à venir avec l'évolution des usages (Intelligence artificielle notamment). Ainsi, pour gagner en performance, **la dématérialisation doit être appréhendée au travers du plan de sobriété numérique de la DSI** (voir Guide repère Alternatives à l'impression au point 3.3.5). Ce plan s'inscrit dans un cadre réglementaire précis. Il recouvre quatre volets : la sobriété énergétique qui concerne les sites tertiaires et les Datacenters ; la sobriété numérique pour les réseaux d'échanges, les développements de logiciels et de sites, les solutions progiciels en mode SaaS, etc ; l'organisation, avec les fermetures exceptionnelles de site, l'adaptation de l'occupation en fonction de la fréquence sur site ; la mobilité qui recouvre la politique de déplacement. Neuf chantiers sont initiés à la Cnaf autour du programme sobriété numérique. Plusieurs outils ont vocation à être déployés à terme afin de permettre aux organismes d'afficher un bilan carbone numérique responsable et d'alimenter l'outil Perl's : **la solution Sopht** (numérique responsable), **l'outil Greensight probe (bilan carbone numérique)**. Ces outils permettent à chaque entité de disposer de leviers d'optimisation et de définir son plan d'actions à mener sur le sujet.

- *Le pilotage de la politique d'impression*

Au sein des organismes, la gestion des solutions d'impression est souvent assurée par plusieurs entités (services informatiques pour les imprimantes, services généraux ou logistiques pour les photocopieurs et l'un ou l'autre selon le cas pour les consommables). La multiplicité des acteurs peut conduire à une rationalité relative dans l'implantation des matériels et contribue potentiellement à un suréquipement générateur de coûts.

Il convient donc, si ce n'est pas déjà le cas, d'organiser à tous les niveaux et au sein de tous les organismes **une collaboration étroite entre les différents services (métiers et supports) qui gèrent et utilisent les solutions d'impression avec un pilotage unique** confié à un responsable ayant un niveau hiérarchique suffisant pour conduire et mettre en œuvre des solutions globales et coordonnées sur le sujet. La convergence technique de la gestion des impressions constitue une opportunité pour mettre en place une telle organisation.

L'optimisation des solutions d'impression nécessite de mettre en place au niveau local des plans de communication afin d'accompagner les utilisateurs pour obtenir une modification de leur comportement en matière d'impression.

- *La prise en compte systématique des coûts dans le processus de décision*

La mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'impression doit systématiquement faire l'objet d'un calcul économique permettant de chiffrer les coûts réels existants et les économies prévisibles.

A cet égard, il convient de raisonner en coût global de possession en prenant en compte non seulement le coût d'investissement des matériels (achat ou location) mais également toutes les dépenses récurrentes sur la durée de vie (notamment maintenance et consommables qui représentent le poste de dépenses le plus important). Le coût de gestion interne doit également être valorisé ainsi que ceux relatifs à l'affranchissement.

Pour toute information sur la mise en œuvre de la politique d'impression et des marchés d'impression, il convient de se référer au canal Politique d'impression du BF-E-Achats nationaux, aux conseillers achats-marchés des Centres de ressources et aux correspondants informatiques.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, l'expression de mes salutations distinguées.

LISTE DES ACTIONS

1. Développer les alternatives à l'impression

Action 1.1 : Prioriser la dématérialisation

Action 1.2 : Mettre en œuvre le plan de sobriété énergétique et numérique de la DSI

Action 1.3 : Sensibiliser les agents aux impacts environnementaux et économiques des impressions

Action 1.4 : Organiser le pilotage de la politique d'impression

2. Optimiser les solutions d'impression des Caf et de l'Editique

Action 2.1 : Mettre en place un logiciel de gestion de flux afin de supprimer les impressions inutiles ou libérer les impressions à la demande

Action 2.2 : Configurer les impressions par défaut en recto-verso

Action 2.3 : Configurer les impressions par défaut en monochrome

Action 2.4 : Réduire la consommation d'encre (caractères d'impression, surface d'impression)

Action 2.5 : Tendre vers un ratio de 20 postes de travail par matériel d'impression local

Action 2.6 : Réaliser un audit de parc d'impression si besoin

Action 2.7 : Adhérer aux procédures mutualisées de solutions d'impression

3. Rationaliser la consommation de papier, d'enveloppes et autres consommables

Action 3.1 : Développer et accompagner les bonnes pratiques (Guide repère gestion du papier et enveloppes)

Action 3.2 : Réduire la consommation de papier et d'enveloppes

Action 3.3 : Mettre en place des solutions de traitement des déchets papiers

Action 3.4 : Adhérer aux procédures mutualisées en la matière